

Annexe III**HORAIRES**

	Première année			Deuxième année		
	Horaire hebdomadaire		Horaire global annuel	Horaire hebdomadaire		Horaire global annuel
	Global	a + (b)		Global	a + (b)	
Culture générale et expression	3 h	1 + (2) h	84 h	3 h	1 + (2) h	84 h
Langue vivante étrangère	3 h	2 + (1) h	84 h	3 h	2 + (1) h	84 h
Environnement économique juridique et managérial de l'assurance *	4 h	3 + (1) h	112 h	4 h	2 + (2) h	112 h
Communication et gestion de la relation client	4 h	2 + (2) h	112 h	4 h	2 + (2) h	112 h
Techniques d'assurances	12 h	9 + (3) h	336 h	12 h	9 + (3) h	336 h
Projets professionnels appliqués (1)	3 h	0 + (3) h	84 h	3 h	0 + (3) h	84 h
TOTAL	29 h	17 + (12) h	812 h	29 h	17 + (12) h	812 h
Accès en autonomie au laboratoire d'informatique et de communication (2)	3 h	3 h	84 h	3 h	3 h	84 h
Enseignement facultatif : - langue vivante 2	2 h	2 h	56 h	2 h	2 h	56 h

Répartition a + (b) : a = horaire en classe entière

(b) = horaire en classe dédoublée quand l'effectif le justifie. Cet horaire correspond soit à des travaux dirigés soit à la conduite de projets professionnels appliqués

* = cette matière d'enseignement doit être confiée à un seul professeur

Remarques

1 - Une modulation de l'horaire sur l'année peut être mise en place à l'initiative de l'équipe pédagogique sur la base d'un projet commun afin de permettre des pratiques pédagogiques adaptées.

2 - Pour les élèves non issus de la série "Sciences et technologies de la gestion" (STG), l'horaire d'enseignement en 1ère année sera accru de 3 h hebdomadaires. Cet horaire sera consacré aux enseignements d'"environnement économique, juridique et managérial" de base, aux outils bureautiques, à la "Communication et gestion de la relation client". Une utilisation flexible de cet horaire pourra être prévue sur l'année.

Commentaires

(1) Les "projets professionnels appliqués"

Cet horaire, qui concerne les étudiants sous statut scolaire, doit permettre la réalisation de projets concourant à la professionnalisation de ces étudiants.

L'objectif consiste à mettre en pratique, dans le cadre de relations étroites avec les milieux professionnels, les compétences techniques et comportementales, ainsi que les connaissances, acquises à l'occasion des cours et des travaux dirigés, notamment celles des unités 3, 4 et 5 du référentiel de certification.

Développés sous la responsabilité des équipes pédagogiques, dans le cadre des partenariats existant entre l'établissement de formation et les sociétés, agents et courtiers d'assurance qui composent le tissu économique local, ces projets peuvent revêtir des formes variées. Tout ou partie de ces projets se déroulent en entreprise lorsque les conditions le permettent, ou à défaut, dans l'établissement de formation.

Un projet peut être conduit par l'étudiant seul ou en groupe. Chaque projet donne lieu à la rédaction d'une "Fiche projet", dont le tracé figure dans la circulaire d'organisation de l'examen publiée par l'académie pilote de l'examen. Ces fiches font partie du dossier présenté par l'étudiant à l'épreuve E6 "Conduite et présentation d'activités professionnelles".

Compte tenu de la nécessité, pour les professeurs, de suivre et d'encadrer les étudiants dans la réalisation de ces projets, l'horaire de formation s'entend en classe dédoublée.

(2) L'accès en autonomie au laboratoire d'informatique et de communication

Pendant cet horaire, l'accès des étudiants aux laboratoires informatiques de l'établissement s'effectue en libre service. Il permet aux étudiants de disposer des ressources documentaires, pédagogiques et technologiques prévues par l'équipe pédagogique.

Cet horaire doit être intégré à l'emploi du temps hebdomadaire des étudiants dans le cadre du planning d'utilisation des laboratoires informatiques et des laboratoires de communication.

Annexe IV**RÈGLEMENT D'EXAMEN**

BTS ASSURANCE		Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilitée Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités			Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilités. Formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle	
Épreuves	Unité	Coef.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 Culture générale et expression	U. 1	3	ponctuelle écrite	4 h	CCF 3 situations d'évaluation		ponctuelle écrite	4 h
E2 Langue vivante étrangère*	U. 2	2	ponctuelle écrite orale	2 h 20 min (1)	CCF 4 situations d'évaluation		ponctuelle écrite orale	2 h 20 min (1)
E3 Environnement économique, juridique et managérial de l'assurance	U. 3	3	ponctuelle écrite	4 h	CCF 1 situation d'évaluation		ponctuelle écrite	4 h
E4 Communication et gestion de la relation client	U. 4	3	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		ponctuelle orale	30 min. +15 min de prépa
E5 Techniques d'assurance - Assurances de biens et de responsabilité - Assurances de personnes et produits financiers	U. 51	8 4	ponctuelle écrite	4 h	ponctuelle écrite	4 h	ponctuelle écrite	4 h
	U. 52	4	écrite	4 h	écrite	4 h	écrite	4 h
E6 Conduite et présentation d'activités professionnelles	U. 6	3	ponctuelle orale	30 min	CCF 1 situation d'évaluation		ponctuelle orale	30 min
Épreuve facultative EF1 Langue vivante étrangère 2 (2)	UF. 1		ponctuelle orale	20 min (1)	ponctuelle orale	20 min (1)	ponctuelle orale	20 min (1)

* Les langues vivantes autorisées sont les suivantes : anglais, allemand, espagnol, italien et portugais.

(1) Non compris le temps de préparation de 20 minutes.

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les langues vivantes autorisées pour cette épreuve sont fixées par la note de service n° 2006-107 du 29 juin 2006.

A

nnexe VI

TABLEAU DE CORRESPONDANCES D'UNITÉS

BTS assurance arrêté du 3 septembre 1997)	BTS assurance (présent arrêté)
U1 Français	U1 Culture générale et expression
U2 Langue vivante étrangère	U2 Langue vivante étrangère
U31 Économie générale et économie d'entreprise + U 32 Économie et organisation de l'assurance	U3 Environnement économique, juridique et managérial de l'assurance
U 4 Droit général et droit des assurances + U 5 Techniques d'assurance	U 5 Techniques d'assurance
U 6 Conduite et présentation d'activités professionnelles	U 6 Conduite et présentation d'activités professionnelles
UF1 Langue vivante étrangère	UF1 Langue vivante étrangère